RISQUE SISMIQUE 1/2	**Fracture brutale des roches en profondeur créant des failles et des vibrations du sol.**

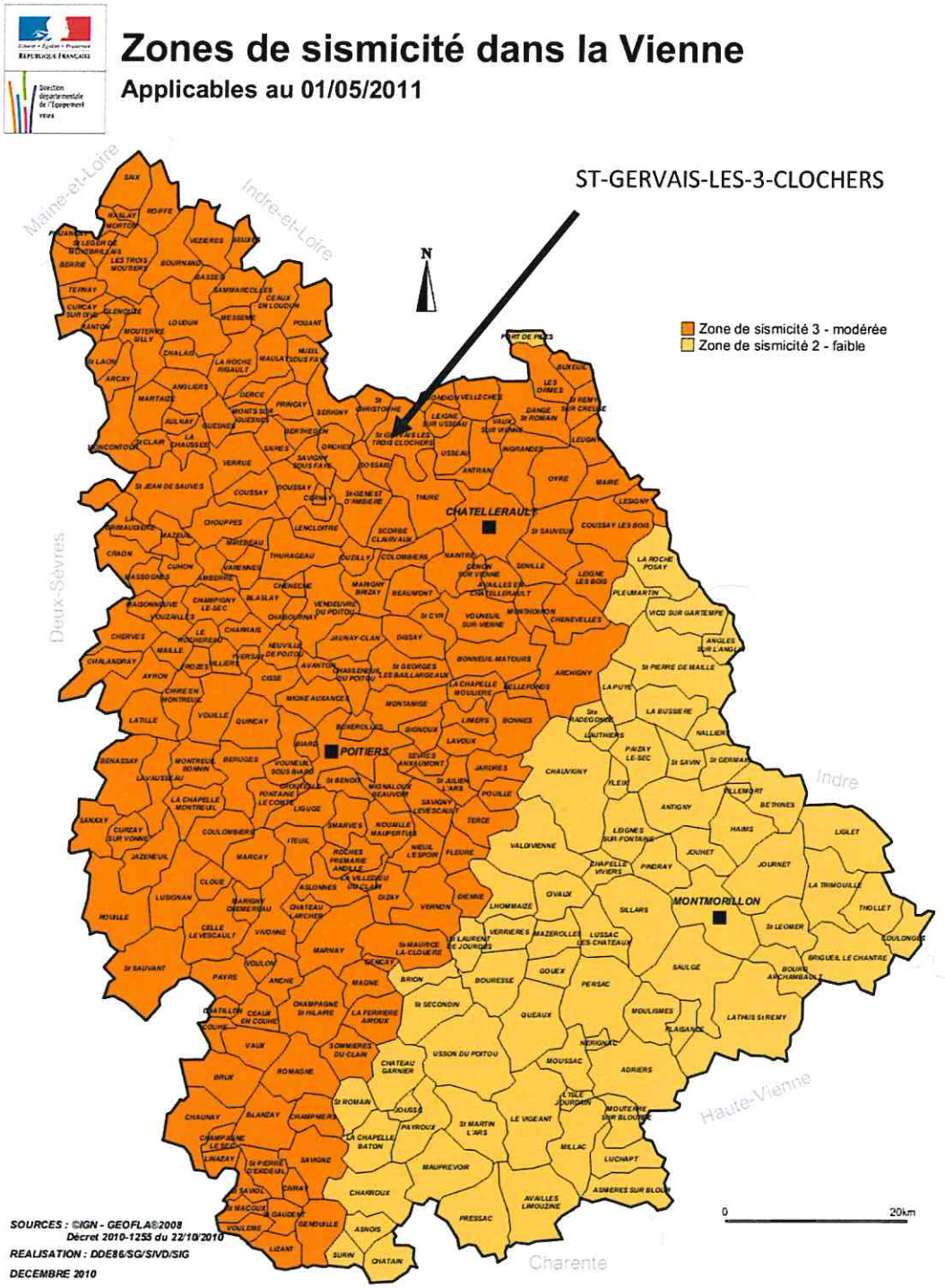

Délimitation des zones de sismicité conformément au décret 2010-1255 du 22 octobre 2010

RESPECTEZ LES CONSIGNES DONNEES PAR LES AUTORITES

	RISQUE SISMIQUE **2/2**	**Fracture brutale des roches en profondeur créant des failles et des vibrations du sol.**

Le décret n° 2010-1255 du 22/10/2010 établit ce nouveau zonage sismique en France. Il existe 5 zones d'aléas et Saint-Gervais-Les-Trois-Clochers se situe dans la zone de sismicité 3 dite modérée. Les nouvelles règles de construction parasismiques du code de la construction, ainsi que le nouveau zonage sismique (qui modifie les articles 563-1 à 8 du code de l'Environnement) sont entrées en vigueur au 1er mai 2011. Ce nouveau zonage facilite l'application et l'harmonisation de nouvelles normes EUROCODE 8 de construction parasismique.

CONSIGNES DE SECURITE

Ce que vous devez faire pour vous protéger efficacement

	Évacuez au plus vite latéralement les éboulements ou évacuez les bâtiments		Dans un bâtiment s'abriter dans un angle ou sous un meuble solide.		Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre. -France Bleu Poitou (103,3 MHz), - France Inter 162 GO

Dernière version

	Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé		Ne pas stationner sous les fils électriques		Ne pas prendre l'ascenseur

	N'allez pas chercher vos enfants à l'école les enseignants connaissent les instructions.		Ne pas téléphoner Libérez les lignes pour les secours		Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle

RESPECTEZ LES CONSIGNES DONNEES PAR LES AUTORITES